

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF124

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 11

I. – À l'alinéa 3, après le mot :

« et »,

insérer le mot :

« les ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.